



Pourquoi les représentants majoritaires ont décidé de refuser de siéger au Comité Technique Spécial des DIRECCTE du 14/12/2018 ?

Comme pour le projet d'accord relatif à l'accompagnement de la réforme des services en charge du développement économique des DIRECCTE, nous (Solidaires) refusons la description motivant la nature du projet dans les documents préparatoires, tout comme nous refusons catégoriquement la décision idéologique de cette réforme du pôle 3^E.

En effet, même dans l'étude d'impact de cette réforme, dont l'objet est théoriquement d'identifier les éléments susceptibles de générer des risques sur la santé physique et mentale des agent·e·s, l'administration trouve le moyen de présenter le « souhait » de l'État dans la continuité de loi NOTRe de 2015, adoptée 5 ans après la création des DIRECCTE. Rien sur le bilan des presque 8 ans d'exercices des DIRECCTE, créées soi-disant pour augmenter les synergies interministérielles !

L'administration ne recule (pour l'instant) devant rien !

Un État plus « stratégique » en déléguant ses principales prérogatives aux présidents politiques des régions, constituées à l'été 2016, dont le pouvoir est renforcé avec l'attribution du monopole de la distribution des aides directes aux entreprises et une DGE plus « agile » avec un « recentrage » sur l'innovation qui, entre nous, fait également partie du schéma régional de développement économique, et d'internationalisation auxquels la région doit associer obligatoirement les intercommunalités et chambres consulaires (CCI, CCA et Agences...).

Ce qu'omet peut-être de préciser les documents de l'administration ce sont les zones grises que peuvent recouvrir les opérateurs, comme ils disent, à qui le gouvernement se propose, sans concertation toujours, de déléguer ses missions de service public. Business France est par exemple rattachée à deux ministères de tutelle : Bercy et le Quai d'Orsay. Cette agence est, elle aussi, comme les régions, chargée du développement international des entreprises françaises, des investissements internationaux en France et de la promotion économique de la France.

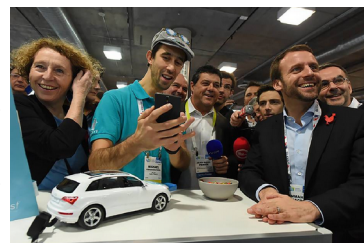
C'est l'ancienne DRH de Danone – Muriel Pénicaud – qui en mai 2014 est chargée de fusionner l'Agence Française pour les Investissements Internationaux (AFII) et l'agence française pour le développement international des entreprises (Ubifrance) en prenant la direction générale de l'établissement public à caractère industriel et commercial Business France. En mai 2015, c'est sans avertir Bercy et le Quai d'Orsay, qu'une décision relative à une augmentation discrète mais conséquente de ses émoluments, ainsi que du salaire de plusieurs de ses plus proches collaborateurs est prise.

En 2016 l'agence de promotion de l'économie française Business France se trouve être malencontreusement inquiétée pour la modique somme déboursée de 289 000 €, sans appel d'offre, faisant l'objet d'une ouverture d'enquête de la justice en 2017 sur les frais de déplacement à Las Vegas effectué le 6 et 7 janvier 2016 par Emmanuel Macron – ministre de l'Économie.

Nommée ministre du Travail à la mi-mai, Muriel Pénicaud assure la co-tutelle des DIRECCTE avec Bercy.

Les agent·e·s du pôle 3^E (économie, entreprises, em-

ploi), du pôle T (travail) et du pôle C (concurrence et consommation) des DIRECCTE peuvent légitimement, compte tenu de son passif, se



poser des questions sur les choix idéologiques faits et en cours.

L'« action publique 2022 » menée par ce gouvernement et toujours de manière unilatérale, transférant les parties (juteuses) des missions de services publics vers des agences assez éloignées de l'indépendance, de la neutralité et de la transparence de l'État, apparaît clairement.

Ce monde discrétionnaire n'est clairement pas le nôtre ; celui du bien commun ! C'est celui d'une start-up dont le seul et unique objectif est la libéralisation et la mondialisation sans foi ni loi, rarement dans le sens de l'intérêt général.

Comme les représentants majoritaires au CTS des DIRECCTE l'ont clairement exprimé ci-dessous ils ne siégeront pas dans l'attente des demandes formulées pour la protection des agent·e·s.

Motion votée unanimement lors du CTS du 13 novembre 2018

Le CTS des DIRECCTE, réuni en formation CHSCT, constate l'insuffisance des informations dont il dispose pour se prononcer sur la réforme des services de développement économique des Pôles 3^E dans les DIRECCTE, compte-tenu de l'absence des remontées des CHSR et de l'absence d'étude d'impact en matière de risque sur la santé et la sécurité au travail.

Le CTS demande à ce que l'ensemble des CHSR soient réunis et consultés sur le projet de réforme en cours.

Il demande également une expertise DGI (danger grave et imminent) qui mesure l'impact en matière de risques psycho-sociaux du projet de réforme et mandate un élu par organisation syndicale pour piloter cette expertise.

Dans l'attente, le CTS demande l'arrêt du processus en cours et la re-convocation ultérieure d'un CTS pour donner son avis après réception des avis locaux et de l'expertise DGI.

Par ailleurs, il demande expressément à ce que les collègues qui ont déjà fait ou qui feraient actuellement le choix de partir puissent bénéficier des mesures d'accompagnement prévues par l'arrêté, y compris de façon rétroactive.

Mesdames les Secrétaires Générales (Message d'accompagnement adressé le 13/12/18)

En réponse à la confirmation de la tenue d'une réunion du CTS en formation CHSCT ce 14 décembre, vous trouverez, ci-joint, une déclaration intersyndicale **CGT-FO-FSU-SOLIDAIRES** qui explique les raisons pour lesquelles les représentants du personnel de ces organisations syndicales ne siégeront pas.

Cordialement.

Pour l'intersyndicale CGT-FO-FSU-SOLIDAIRES, Gregory ACAKPO-ADDRA.

Déclaration de l'Intersyndicale CTS DIRECCTE du 14 décembre 2018

Mesdames les Secrétaires générales,

Vous nous avez conviés à une réunion du CTS des DIRECCTE et des DIECCTE, en formation CHSCT.

Comme nous l'avons exprimé lors de la réunion du 13 novembre, la réelle prise en compte de l'intérêt des agents et de leur santé mentale et physique, nécessite qu'on respecte les principes de prévention qu'on impose aux entreprises.

Or, vous entendez nous présenter le cahier des charges pour une expertise RH-RPS d'une réforme que vous continuez tout de même à mettre en œuvre.

Dès le vote de la motion demandant cette expertise, nous vous avons explicitement demandé de suspendre la réforme et notamment les entretiens managériaux.

Rien ne justifie que les choses se fassent de manière aussi précipitée. Les collègues concernés ne sont pas aussi pressés que vous le laissez entendre mais en attente d'une défense de leurs postes, de leurs missions. Ils souhaitent que leur santé soit préservée.

Enfin, vous savez fort bien que l'avenir des DIRECCTE dans leur ensemble est menacé et que Madame Pénicaut, ministre du travail, doit s'exprimer sur la feuille de route des DIRECCTE d'ici au 17 décembre. Il nous paraît incongru d'évoquer les conditions de travail des agents sans intégrer cet élément de contexte.

Dans ces conditions, notre présence n'a aucun sens.

Nos organisations syndicales vous informent donc qu'elles ne siégeront pas lors de la réunion de ce 14 décembre.